

FICHE ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le Pois Tout Solidaire

M. - Mme (nom, prénom) :

Fonction :

M. - Mme (nom, prénom) :

Fonction :

M. - Mme (nom, prénom) :

Fonction :

Atteste(nt) avoir lu le règlement du concours Le Pois Tout Solidaire 2018 et se déclare(nt) officiellement candidat(s) dans le respect des conditions énoncées dans ledit règlement.

Nom de l'entreprise ou association :

Nom du projet :

Lu et approuvé

(Signature de chacun des candidats/cachet de l'entreprise)

Contact : poistoutsolidaire@lepoistoutvert.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE

Concours Le Pois Tout Solidaire

Les candidatures se font par mail et donc sous format numérique uniquement à l'adresse suivante :

poistoutsolidaire@lepoistoutvert.fr

Dans votre dossier de candidature, vous êtes priés de faire figurer les éléments suivants, dans l'ordre et en détails (seuls les dossiers complets seront pris en compte par le comité d'éligibilité) :

1. Présentation de l'équipe

- A. Présentation des porteurs de projet : formation, expérience... (Joindre C.V.)
- B. Présentation du projet : descriptif rapide du projet (forme juridique, répartition du capital, date prévue de création)
- C. La démarche militante : bio et/ou environnementale et/ou économiquement responsable : historique et motivations principales de votre positionnement

2. Description du projet

- A. Activité de l'entreprise ou association : gamme de produits ou services proposés, process de fabrication
- B. Le marché et la concurrence
- C. La commercialisation
- D. Les approvisionnements
- E. Les emplois

3. État d'avancement

- A. Ce qui a été fait, ce qui reste à faire.
- B. Difficultés rencontrées, facteurs limitants du projet.

4. Les besoins du projet

- A. Les besoins matériels et immatériels
- B. Les besoins financiers
- C. Le plan de financement

5. La communication du projet

- A. Des photos en haute définition des porteurs de projet (en PJ ou dans un lien de transfert de données, pas intégrées dans le corps du mail, ni dans un document word),
- B. Des photos en haute définition d'éléments représentatifs visuels de votre projet (idem pour le mode d'envoi),
- C. Un texte d'une page A4 maximum résumant votre candidature en 3 parties : Vous / Votre projet / Ce que vous feriez avec l'apport pécuniaire gagné à l'issue des votes des consommateurs.

À ce dossier de présentation, vous devrez impérativement joindre les pièces suivantes :

- CV du ou des porteur(s) du projet
- Dernier bilan (pour les structures existantes) et/ou prévisionnel à 3 ans (tous les candidats)
- Fiche d'acceptation du règlement signée du ou des porteurs de projet

Concours Le Pois Tout Solidaire

Contexte :

L'histoire du Pois Tout Vert remonte au Grenier, nom de l'association créée en 1985 par des consommateurs bio de la région qui furent partenaires de la création de BIOCOOP en 1986. Le Pois Tout Vert rejoint BIOCOOP en 1987 et évolue en SARL Coopérative en 1991. À ce jour, nous comptons 5 magasins dans la Vienne.

Le lien avec la production locale et ses partenaires a toujours été fort, c'est pourquoi lors de la mise en place de la carte de fidélité en décembre 2013, il semblait évident d'y associer des valeurs et d'en faire un outil pour soutenir l'agriculture biologique et nos partenaires locaux. Cette carte se veut solidaire et militante. En 2018, le Pois Tout Vert devient une Société coopérative d'intérêts collectifs.

Prix :

Dans le cadre de la mise en place de la carte de fidélité, Le Pois Tout Vert a décidé de reverser 10% de la valeur des bons d'achat émis dans le but de soutenir des projets sur son territoire proche de ses valeurs : agriculture biologique, environnement, consommation responsable.

Ainsi de décembre 2016 à décembre 2017, une somme de 18 246,50 € a été abondée par le Pois Tout Vert.

En fonction du comité, de la qualité des projets présentés et du vote des consommateurs, cette somme soutiendra 1 à plusieurs projets grâce à la distribution de chèques solidaires.

Critères de candidature :

- territoire Vienne et jusqu'à 150 kms autour du point de vente de la coopérative Le Pois Tout Vert le plus proche,
- projets militants, ayant un lien avec l'agriculture biologique et/ou l'environnement et/ou la consommation responsable

Critères de sélection :

La sélection des candidats se fera sur la base des éléments communiqués dans le dossier de candidature et sur les principaux critères suivants :

- qualité du dossier,
- viabilité économique,
- responsabilité sociale et environnementale,
- qualité de l'équipe.
- implication du ou des candidat(s).

Calendrier du concours :

Le « Concours Le Pois Tout Solidaire » prend la forme d'un concours ouvert.

- Inscriptions du 15 novembre au 30 décembre 2018 ;
- Janvier 2019 : étude des dossiers par le comité d'éligibilité;
- Février 2019 : audition éventuelle des candidats pré-sélectionnés ;
- 1er au 30 mars 2019 : mise au vote des projets retenus par le comité d'éligibilité, par les consommateurs détenteurs de la carte de fidélité ;
- 7 juin 2019 : remise des prix du concours

Comité d'éligibilité :

- Collège Le Pois Tout Vert : PDG - Chef de projet «concours»
 - 1 salarié volontaire*
 - Collège consommateurs : 1 consommateur sociétaire - 1 consommateur possesseur de la carte de fidélité*
 - Collège professionnel : 1 agriculteur bio* - 1 représentant d'un partenaire local*
- *sociétaire, administrateur ou ni l'un ni l'autre.

Les membres du comité d'éligibilité ne pourront en aucun cas être partie prenante d'un des projets répondant à l'appel à candidature.

- Jusqu'au 14 décembre 2018 : recrutement du comité d'éligibilité sur volontariat.

Modalités du concours :

- Remise des dossiers de candidatures au plus tard le 30 décembre par mail à l'adresse suivante :

poistoutsolidaire@lepoistoutvert.fr

- Chaque candidature recevra une réponse
- Les candidats présélectionnés seront invités si nécessaire à présenter leur projet oralement devant le comité d'éligibilité et éventuellement auront à compléter leur dossier sur demande du comité. Aucune représentation ne pourra être envisagée.
- Le comité se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

Concours Le Pois Tout Solidaire

Dans ce cas, une partie du montant du chèque solidaire sera versé à un projet *Terre de Liens* qui devra se concrétiser sur le seul territoire de la Vienne et l'autre partie viendra abonder le concours 2019.

- Le comité d'éligibilité déterminera le nombre de prix attribuables et leur valeur.
- Les dossiers sélectionnés seront présentés aux votes des consommateurs du Pois Tout Vert possesseurs d'une carte de fidélité. Ils pourront voter pour le projet de leur choix pendant une durée de 1 mois.
- Les candidats primés seront informés individuellement de du lieu de la remise des prix, prévue le 7 juin 2018 (attention la date est susceptible de changer, tenez-vous informé). Leur présence lors de la remise des prix est obligatoire.

Frais de participation :

- La participation au concours est gratuite. Les frais afférents aux différentes étapes de sélection sont à la charge des candidats.

Engagement des candidats - Acceptation du règlement :

Les candidats s'engagent :

- à ne communiquer que des renseignements exacts et sincères au jury, et en particulier à éviter toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné ;
 - à utiliser les fonds alloués exclusivement au financement du projet validé à l'exclusion de tout autre usage et devra en justifier à la coopérative Le Pois Tout Vert sur demande ; En cas d'irrégularité prouvée, le jury se réservera la possibilité de retirer le prix déjà attribué.
- Tout participant remplissant un dossier de candidature s'engage :
- à accepter sans réserve le présent règlement ;
 - à déclarer si le projet est sa seule propriété intellectuelle ou celle d'une équipe ;
 - à participer à la remise des prix, s'il est lauréat, aux lieux et dates qui lui seront précisés ;
 - à renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours, les résultats et les décisions du jury.

Droit à l'image :

Les participants autorisent, sauf avis contraire express, toute exploitation promotionnelle interne ou externe qui pourrait être faite par la coopérative SA SCIC Le Pois Tout Vert de leur nom et de leur image, sans pouvoir prétendre à rémunération ou autres droits.

Cette autorisation est valable pour tout support connu ou inconnu à ce jour, pour tout moyen (journaux, intranet, internet, réseaux sociaux...) et pour une durée de 18 mois à compter de la date de la signature de la convention entre Le Pois Tout Vert et le participant. À cette date d'échéance, Le Pois Tout Vert n'utilisera plus les noms et images des participants dans de nouveaux supports de communication. Le Pois Tout Vert pourra maintenir les publications papier déjà existantes jusqu'à épuisement des stocks et sur son site.

Engagement de confidentialité :

Toutes les informations communiquées par les candidats au comité d'éligibilité du Pois Tout Vert seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation express des intéressés. Elles restent la propriété du candidat.

Le lauréat s'engage à accepter que soit communiqué publiquement un résumé de son projet, étant entendu que celui-ci sera soumis pour approbation préalable.

Sélection et dépôt des dossiers :

Le dossier de candidature, doit être constitué :

- du dossier ;
- de l'acceptation signée du présent règlement que vous pourrez demander et remettre au plus tard le 30 décembre par mail :

poistoutsolidaire@lepoistoutvert.fr

La date de réception du dossier par notre service informatique et communication faisant foi.